

NICOX SA

Société anonyme au capital de 50.156.698 euros

Siège social :

Drakkar 2 Bâtiment D - 2405 Route des Dolines

06560 - VALBONNE Sophia-Antipolis

R.C.S. GRASSE 403.942.642

RAPPORT SPECIAL SUR LES ACTIONS GRATUITES (ARTICLE L.225-197-4 DU CODE DE COMMERCE)

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Au 31 décembre 2022, 946 250 droits à actions gratuites, donnant accès à 946 250 actions étaient en cours de période d'acquisition.

Ces actions gratuites ont été attribuées en vertu des autorisations suivantes des assemblées générales extraordinaires de la Société :

- L'assemblée générale extraordinaire du 24 mai 2018 a autorisé le Conseil à attribuer un maximum de 1 000 000 actions dans la limite d'une augmentation de capital en nominal de €1.000.000. L'acquisition définitive des actions est soumise à des critères de performance à arrêter par le Conseil. Cette résolution a remplacé la résolution du 30 mai 2017.
- L'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2020 a autorisé le Conseil à attribuer un maximum de 1 000 000 actions dans la limite d'une augmentation de capital en nominal de €1.000.000. L'acquisition définitive des actions est soumise à des critères de performance à arrêter par le Conseil. Cette résolution a remplacé la résolution du 24 mai 2018.
- L'assemblée générale extraordinaire du 28 avril 2021 a autorisé le Conseil à attribuer un maximum de 1 000 000 actions dans la limite d'une augmentation de capital en nominal de €1.000.000. L'acquisition définitive des actions est soumise à des critères de performance à arrêter par le Conseil. Cette résolution a remplacé la résolution du 24 mai 2018.
- L'assemblée générale extraordinaire du 28 juillet 2022 a autorisé le Conseil à attribuer un maximum de 1 000 000 actions dans la limite d'une augmentation de capital en nominal de €1.000.000. L'acquisition définitive des actions est soumise à des critères de performance à arrêter par le Conseil. Cette résolution a remplacé la résolution du 28 avril 2021.

1. Une synthèse des actions gratuites au 31 décembre 2022 est présentée ci-dessous :

Le tableau suivant présente, au 31 décembre 2022, les actions gratuites en circulation émises dans le cadre de ces plans :

Date du Conseil d'Administration	Actions attribuées	Date d'acquisition des actions	Nombre d'actions annulées	Actions acquises	Total à émettre
Plan autorisé par l'Assemblée générale du 24/05/2018					
27/01/2020	99 750	27/01/2022	14 800	84 950	0
05/03/2020	8 000	05/03/2022	8 000	0	0
05/08/2020	24 000	05/08/2022	12 000	12 000	0
15/10/2020	54 000	15/10/2022	38 003	15 997	0
	185 750		72 803	112 947	0
Plan autorisé par l'Assemblée générale du 30/06/2020					
14/01/2021	83 150	14/01/2023	26 900	0	56 250
	83 150		26 900	0	56 250
Plan autorisé par l'Assemblée générale du 28/04/2021					
05/05/2021	13 800	05/05/2023	0	0	13 800
19/07/2021	2 400	19/07/2023	2 400	0	0
16/12/2021	9 000	16/12/2023	9 000	0	0
12/01/2022	33 700	12/01/2024	11 500	0	22 200
15/02/2022	129 600	15/02/2024	16 000	0	113 600
19/07/2022	725 400	19/07/2024	56 000	0	669 400
	913 900		94 900	0	819 000
Plan autorisé par l'Assemblée générale du 28/07/2022					
23/09/2022	71 000	23/09/2024	0	0	71 000
	71 000		0	0	71 000
	1 253 800		194 603	112 947	946 250

Les actions gratuites attribuées en 2020, 2021 et 2022 sont soumises à des conditions de performance :

L'acquisition des actions gratuites attribuées en 2020 était subordonnée, pour certaines attributions à ce que les objectifs société pour 2020 aient été réalisés à hauteur de 70% au moins, ce qui a été le cas. Pour d'autres attributions, les critères de performance concernent l'atteinte d'objectifs liés à des études cliniques.

L'acquisition des actions gratuites attribuées en 2021 était subordonnée à ce que les objectifs société pour 2021 aient été réalisés à hauteur de 70% au moins, ce qui a été le cas.

L'acquisition des actions gratuites attribuées en 2022 était subordonnée, pour certaines attributions à ce que les objectifs société pour 2022 aient été réalisés à hauteur de 50% au moins, ce qui a été le cas. Pour d'autres attributions, les critères de performance concernent l'atteinte d'objectifs liés à des études cliniques. Ces critères de performance ont été atteints sauf en ce qui concerne certaines attributions du 12 janvier 2022 de sorte que 50% de ces droits ont été annulés.

2. Actions gratuites attribuées au cours de l'exercice 2022 :

En 2022, 959 700 droits donnant accès à 959 700 actions, d'une valeur de € 1 845 057⁽¹⁾, ont été attribués à 36 salariés du Groupe et à un mandataire social, comme suit :

- (i) Le 12 janvier 2022, en vertu de l'autorisation du 28 avril 2022, à l'attribution de 33 700 droits donnant accès à 33 700 actions gratuites soumises à une période d'acquisition de deux ans sans période de conservation ;
- (ii) Le 15 février 2022, en vertu de l'autorisation du 28 avril 2021, à l'attribution de 129 600 droits donnant accès à 129 600 actions gratuites soumises à une période d'acquisition de deux ans sans période de conservation ;

(iii) Le 19 juillet 2022, en vertu de l'autorisation du 28 avril 2021, à l'attribution de 725 400 droits donnant accès à 725 400 actions gratuites soumises à une période d'acquisition de deux ans sans période de conservation.

(iv) Le 23 septembre 2022, en vertu de l'autorisation du 28 juillet 2022, à l'attribution de 71 000 droits donnant accès à 71 000 actions gratuites soumises à une période d'acquisition de deux ans sans période de conservation.

Il est précisé qu'il n'a pas été attribué d'actions gratuites au Directeur Général en 2022, poste occupé par Michele Garufi du 1^{er} janvier au 31 mai 2022 et par Andreas Segerros depuis le 1^{er} juin 2022.

(1) Valeur des actions lors de leur attribution telle que retenue dans le cadre de l'application d'IFRS2, après prise en compte notamment d'une éventuelle décote liée à des critères de performance et à la probabilité de présence dans la société à l'issue de la période d'acquisition, mais avant étalement au titre d'IFRS2 de la charge sur la période d'acquisition

3. Information nominative concernant les salariés non-mandataires sociaux dont le nombre d'actions gratuites attribuées durant l'exercice est le plus élevé :

10 premiers bénéficiaires non-mandataires sociaux	Nombre d'actions gratuites attribuées	Date d'attribution des droits	Valeur des actions attribuées en € ⁽¹⁾	Nombre d'actions définitivement acquises	Autorisation
Hubatsch	40 000	15/02/2022	85 200€	-	28/04/2021
	110 000	19/07/2022	204 600€	-	28/04/2021
Total	150 000		289 800€		
Spencer	12 000	15/02/2022	25 560€	-	28/04/2021
	110 000	19/07/2022	204 600€	-	28/04/2021
Total	122 000		230 160€		
Gestin	9 000	15/02/2022	19 170€	-	28/04/2021
	110 000	19/07/2022	204 600€	-	28/04/2021
Total	119 000		223 770€		
Pierry	9 000	15/02/2022	19 170€	-	28/04/2021
	110 000	19/07/2022	204 600€	-	28/04/2021
Total	119 000		223 770€		
Garbutt	42 000	19/07/2022	78 120€	-	28/04/2021
Total	42 000		78 120€		
Krishnamoorthy	9 000	12/01/2022	24 750€	-	28/04/2021
	4 500	15/02/2022	9 585€	-	28/04/2021
	18 000	19/07/2022	33 480€	-	28/04/2021
Total	31 500		67 815€		
Haig	30 000	19/07/2022	55 800€	-	28/04/2021
Total	30 000		55 800€		
Laszek	30 000	23/09/2022	53 700€	-	28/07/2022
Total	30 000		53 700€		
Purtill	6 000	15/02/2022	12 780€	-	28/04/2021
	20 000	19/07/2022	37 200€	-	28/04/2021
Total	26 000		49 980€		
Heilman	25 000	23/09/2022	44 750€	-	28/07/2022
Total	25 000		44 750€		

(1) Selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (coût total de l'attribution)

4. Information nominative concernant les salariés non-mandataires sociaux dont le nombre d'actions gratuites acquises durant l'exercice est le plus élevé :

10 premiers bénéficiaires non-mandataires sociaux ⁽¹⁾	Nombre d'actions gratuites attribuées	Date d'attribution des droits	Nombre d'actions définitivement acquises	Date d'acquisition des droits	Autorisation
Boyer	4 500	27/01/2020	4 500	27/01/2022	24/05/2018
	12 000	05/08/2020	12 000	05/08/2022	24/05/2018
Total	16 500		16 500		
Krishnamoorthy	3 000	27/01/2020	3 000	27/01/2022	24/05/2018
	8 999	15/10/2020	8 999	15/10/2022	24/05/2018
Total	11 999		11 999		
Storoni	3 000	27/01/2020	3 000	27/01/2022	24/05/2018
	3 999	15/10/2020	3 999	15/10/2022	24/05/2018
Total	6 999		6 999		
Spencer	6 000	27/01/2020	6 000	27/01/2022	24/05/2018
Total	6 000		6 000		
Lopez	3 000	27/01/2020	3 000	27/01/2022	24/05/2018
	2 999	15/10/2020	2 999	15/10/2022	24/05/2018
Total	5 999		5 999		
Gestin	4 500	27/01/2020	4 500	27/01/2022	24/05/2018
Total	4 500		4 500		
Pierry	4 500	27/01/2020	4 500	27/01/2022	24/05/2018
Total	4 500		4 500		
Almirante	3 000	27/01/2020	3 000	27/01/2022	24/05/2018
Total	3 000		3 000		
Antognazza	3 000	27/01/2020	3 000	27/01/2022	24/05/2018
Total	3 000		3 000		
Bastia	3 000	27/01/2020	3 000	27/01/2022	24/05/2018
Total	3 000		3 000		
Duquesroix	3 000	27/01/2020	3 000	27/01/2022	24/05/2018
Total	3 000		3 000		
Impagnatiello	3 000	27/01/2020	3 000	27/01/2022	24/05/2018
Total	3 000		3 000		
Purtill	3 000	27/01/2020	3 000	27/01/2022	24/05/2018
Total	3 000		3 000		
Ronsin	3 000	27/01/2020	3 000	27/01/2022	24/05/2018
Total	3 000		3 000		

(1) 14 bénéficiaires sont mentionnés pour tenir compte d'acquisitions de mêmes montants

5. Information sur les actions gratuites attribuées durant l'exercice aux mandataires sociaux :
5.1. Actions gratuites attribuées durant l'exercice aux mandataires sociaux

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, il n'a pas été attribué d'actions gratuites au profit du Directeur Général, poste occupé par Michele Garufi du 1er janvier au 31 mai 2022 et par Andreas Segerros depuis le 1er juin 2022.

Au 31 décembre 2022, aucune action gratuite n'était en cours d'acquisition au profit d'un mandataire social.

5.2. Historique au 31 décembre 2022 des attributions d'actions gratuites aux mandataires sociaux (Directeur Général)

Le tableau ci-après présente les actions gratuites qui ont été livrées au cours de l'année 2022 au profit de Michele Garufi, Directeur Général jusqu'au 31 mai 2022, étant précisé qu'Andreas Segerros, Directeur Général depuis le 1^{er} juin 2022, n'a pas reçu d'actions gratuites.

	Plan n°16
Date d'assemblée	24 mai 2018
Date du Conseil d'administration	27 janvier 2020
Nombre total d'actions gratuites attribuées	15 000
Détail des actions par mandataire social	
<i>Michele Garufi</i>	15 000
Date d'acquisition définitive des actions gratuites	(1)
Date de disponibilité	27 janvier 2022 pour 90% des actions et à la date de cessation de ses fonctions de Président Directeur Général pour les 10% restants
Nombre d'actions gratuites définitivement acquises au 31 décembre 2022	15 000
Nombre cumulé de droits à actions gratuites annulés	-
Droits à actions gratuites restants en fin d'exercice	-

(1) Ces actions étaient soumises à une période d'acquisition de 2 ans (soit jusqu'au 27 janvier 2022) et leur acquisition était subordonnée à ce que le Conseil d'administration de la Société ait constaté, fin 2020, que les objectifs de la Société pour 2020 ont été réalisés à hauteur de 70% au moins, ce qui a été le cas.

Il est précisé que l'Assemblée générale ordinaire du 28 juin 2022, en application de l'article L.225-37-2 du Code de commerce, a approuvé les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à Michele Garufi et à Andreas Segerros.

Le 28 avril 2023

Le Conseil d'administration

Représenté par Jean-François Labbé,
Président du Conseil d'administration